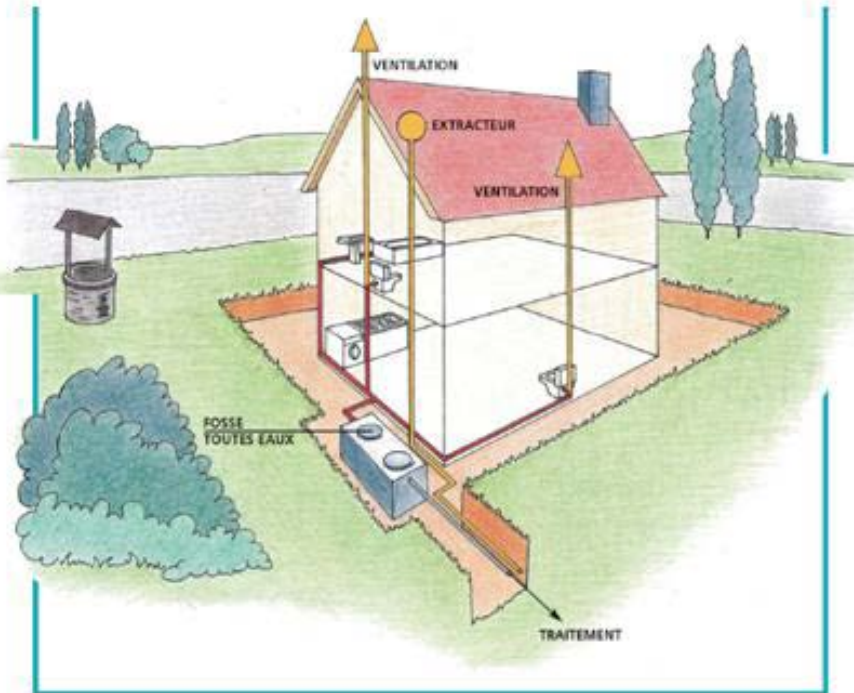


# Mise en place du service de vidange groupée des assainissements non collectifs

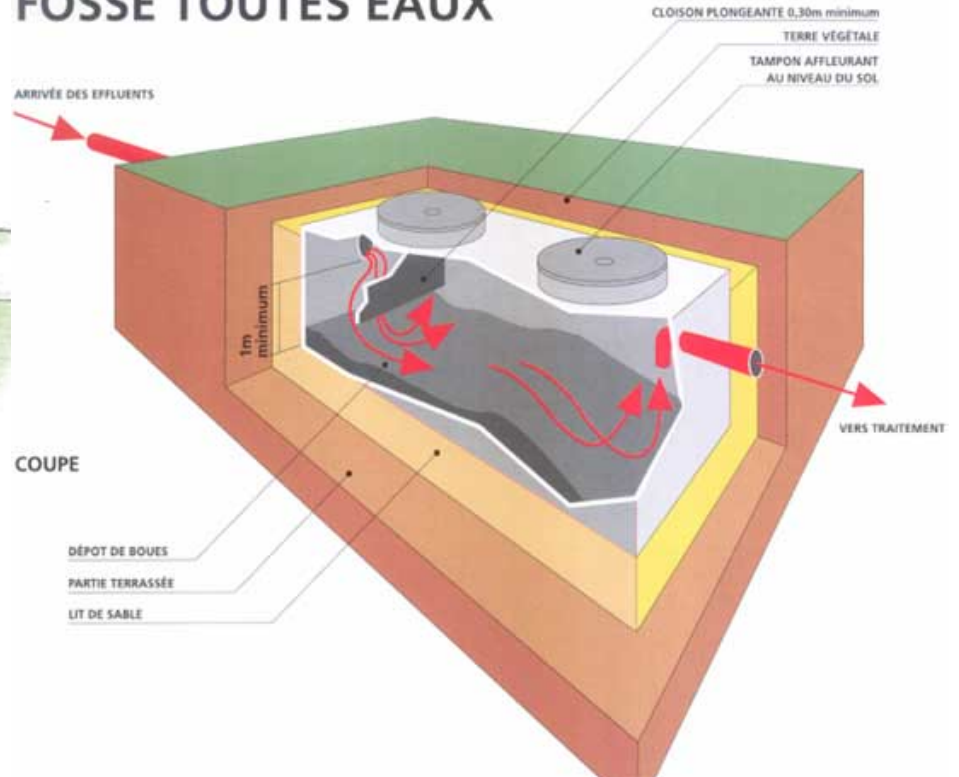
Réunion du 21 juin 2016

---

# Présentation



## FOSSE TOUTES EAUX



- Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et graisses qu'il faut éliminer
- Prétraitement, dans une fosse.
- **Matières solides décantent et s'accumulent** en fond de fosse -> formation de **boues**
- Vidange à prévoir tous les 4 ans environ (taux de remplissage de boues >50%)

## La vidange

- Camion hydrocureur
- Vidangeurs agréés par la préfecture
- Evacuation des boues extraites vers un centres de traitement autorisé
- Aux frais de l'occupant de l'habitation



Compétence facultative du SPANC :  
Service de vidange groupée

- L'assurance de la qualité du service
- Des prix compétitifs

**Mise en place du service groupé à compter de septembre 2016**

Choix du prestataire acté au conseil du 28/06/2016 : **SVR**, agence de Lucé

- Formulaire dédié
- Inscription sur liste
- Transmission régulière des listes au prestataire qui organise ses tournées

**Proposition d'offrir la possibilité d'inscription en mairie dans les mairies volontaires**

SPANC Chartres Métropole :  
Xavier ZORZETTO – 02.37.91.36.37  
accueil - 02.37.91.35.20  
Mail : [eau@agglo-ville.chartres.fr](mailto:eau@agglo-ville.chartres.fr)

Chef du service Usagers et travaux neufs :  
Mathieu BICHAT – 02.37.91.36.37  
Mail : [eau@agglo-ville.chartres.fr](mailto:eau@agglo-ville.chartres.fr)



## Tarification du service

Prestation	Montant HT	Montant TTC (TVA 10%)
Part fixe correspondant à l'entretien d'une fosse <b>jusqu'à 3 mètres cubes (soit 3 000 l) et située à moins de 25 m du domaine public</b>		
<input type="checkbox"/> réalisée dans le cadre d'une <b>campagne de vidanges groupées</b>	156,00 €	171,76 €
<input type="checkbox"/> réalisée dans le cadre d'une <b>Intervention ponctuelle</b>	191,00 €	210,10 €
<b>Plus value par mètre cube supplémentaire</b> au-delà de 3 mètres cubes	25,00 €	27,50 €
<b>Plus value par tranche de 10 mètres supplémentaires</b> au-delà de 25 mètres entre l'installation et le domaine public	20,00 €	22,00 €
<b>Dégagement provisoire des installations par le prestataire</b> , dans la limite d'un recouvrement de 20 cm.	80,00 €	88,00 €
Déplacement sans intervention dû à un <b>accès non garanti aux installations</b>	70,00 €	77,00 €

# Préconisations et déroulement de la visite

